



GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué

Communiqué

www.economie.gouv.fr

Paris, le 21 septembre 2017
N°78

Huit tonnes de cigarettes de contrebande saisies par la douane à Calais

Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics, félicite les agents des douanes de Calais qui viennent de saisir **8 tonnes de cigarettes de contrebande**.

Le 15 septembre 2017, les agents de **la brigade des douanes de Calais littoral**, en contrôle au terminal transmanche, sélectionnent un ensemble routier en provenance de Belgique et à destination du Royaume-Uni, immatriculé en Pologne.

Lors de l'ouverture de la remorque, censée contenir un chargement de produits hygiéniques jetables, le service constate la présence de 33 palettes de cartons dont l'ouverture permet la découverte de cartouches de cigarettes.

A l'issue des investigations, les agents dénombrent un total de **39 600 cartouches** de cigarettes de contrebande, pour un poids total de 7920 kg. La valeur de la marchandise est estimée à près de **2,5 millions d'euros**.

A la demande du parquet de Boulogne-sur-Mer, les suites judiciaires ont été confiées au **service national de douane judiciaire**.

La douane est mobilisée pour la protection du territoire français et contre tous les trafics, celui du tabac en particulier. En 2016, 441,3 tonnes de tabacs de contrebande ont été saisies pour un total de 1500 tonnes saisies lors des trois dernières années.

A la demande du Gouvernement et dans le cadre du Plan tabac dévoilé hier (CP n°77) par les Ministres Agnès BUZYN et Gérald DARMANIN, elle va encore renforcer son dispositif répressif et dissuasif de lutte contre toutes les formes de trafics et d'achats sur les marchés parallèles.

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN
Douane

01 53 18 45 03
01 57 53 41 03

presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr
presse@douane.finances.gouv.fr